

A PROPOS D'UN BICENTENAIRE

Guillaume-Henri Dufour, homme de paix

De nombreuses manifestations ont marqué en Suisse la célébration du 200^e anniversaire de la naissance de Guillaume-Henri Dufour, co-fondateur du Comité international de la Croix-Rouge avec Henry Dunant, Gustave Moynier, Louis Appia et le D^r Théodore Maunoir.

Colloques, expositions se sont succédés, à Genève notamment, pour rendre hommage à cet homme dont on s'est plu à reconnaître les multiples talents.

Guillaume-Henri Dufour, né en 1787 à Constance de parents genevois, a été en effet ingénieur, urbaniste, enseignant, homme politique. En outre, théoricien et praticien militaire, il fut appelé à commander l'armée fédérale en 1847, 1849, 1856 et 1859. Si son nom reste attaché à la campagne victorieuse du Sonderbund en 1847 et à la fondation de la Croix-Rouge en 1863, on ne saurait oublier qu'il dota la ville de Genève de ponts et de quais, donnant à la cité son visage moderne et qu'il réalisa de 1832 à 1864 une carte topographique de Suisse qui porte son nom.

L'action de G.-H. Dufour pour la fondation de la Croix-Rouge a été retracée, à travers des lettres, manuscrits et documents d'époque, dans une exposition organisée par l'Institut Henry-Dunant du 5 septembre au 4 octobre 1987.

Après avoir terminé en 1807 ses études de génie militaire en France, il est envoyé en 1810 à Corfou, où des travaux de fortification exigent la présence d'un officier du génie. Il y gagne ses galons de capitaine et commande une compagnie de sapeurs. Blessé et fait prisonnier par les Anglais, il est rendu à la France à la suite d'un échange de prisonniers.

En 1815, la défaite de Napoléon et l'entrée de Genève dans la Confédération suisse incitent Dufour à démissionner de l'armée française et à s'installer à Genève. Dès 1817, il commande le génie militaire genevois et enseigne à l'Académie. A la même époque, il crée l'école d'officiers de Thoune. Promu colonel en 1827, il aura pour élève le Prince Louis-

Napoléon Bonaparte, avec lequel il conservera des liens d'amitié jusqu'à sa mort.

Devenu Chef d'Etat-Major en 1831, puis Commandant en chef de l'armée confédérale, il sera amené à intervenir lors des troubles sociaux et politiques qui secouent sporadiquement l'un ou l'autre des Cantons suisses, notamment à Neuchâtel (1831, 1834, 1848 et 1856) et à Bâle (1831).

En 1847, sept cantons catholiques rompant avec le pacte fédéral de 1815 forment une alliance séparée, le Sonderbund. Le sort de la Suisse est en jeu. Nommé Général, Dufour reçoit la tâche de vaincre les forces sécessionnaires mais aussi de rétablir la paix et l'union entre les Cantons. Dufour s'acquittera de cette double mission avec modération et sagesse, ce qui lui attirera l'admiration de l'Europe.

Ainsi, dans une lettre adressée aux députés de la Haute Diète fédérale, le 22 octobre 1847, il définit déjà les lignes de conduite qu'il entend respecter et faire respecter: «(...) tout en faisant ce que le devoir exige (...) je ne m'écarterai jamais des bornes de la modération et de l'humanité; (...) je ne perdrai point de vue que c'est entre Confédérés qu'a lieu le débat; (...) je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans les temples et les établissements religieux; en un mot de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre (...)».

Plus significatives encore sont les consignes qu'il donne à ses officiers, le 4 novembre 1847: «(...) Si une troupe ennemie est repoussée, soignez ses blessés comme les nôtres mêmes: ayez pour eux tous les égards dus au malheur (...) Désarmer les prisonniers, mais ne leur faire aucun mal, ni leur adresser aucune injure (...) Après un combat, retenir la fureur du soldat; épargner les vaincus. Rien ne fait plus d'honneur à une troupe victorieuse; et, dans une guerre civile, rien ne dispose davantage le parti opposé à la soumission. Rien, au contraire, ne l'exaspère et ne le pousse aux derniers termes de la résistance comme une conduite opposée. Il faut, quelque fort qu'on soit, redouter le désespoir de son ennemi».

Et on soulignera aussi cette «Proclamation à l'Armée» rédigée le 5 novembre 1847: «Soldats, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux, mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: ils ont vaillamment combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux (...) Je mets donc sous votre sauvegarde les enfants, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps».

Autant de principes qui seront repris plus tard dans les Conventions de Genève.

En 1862, Henry Dunant soumet à Dufour le texte de son livre «Un souvenir de Solferino» dans lequel il émet l'idée que soient constituées, dès le temps de paix, des «Sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre».

Le prestige que confère au Général Dufour sa «victoire humanitaire» du Sonderbund, son expérience militaire mais surtout sa réputation de pacificateur inciteront Henry Dunant et Gustave Moynier à s'adjoindre sa participation afin de donner suite aux idées généreuses de Dunant.

Dufour doute du succès d'une telle entreprise et écrit notamment à Dunant le 19 octobre 1862: «Sans doute qu'une association du genre de celle dont vous avez conçu l'idée serait bien désirable, mais sa réalisation rencontre de graves difficultés. Elle ne peut guère être que temporaire et locale. Il faut un moment de crise pour donner naissance aux dévouements...». Cependant, en dépit de son scepticisme, il n'hésite pas à prêter son concours à Dunant et Moynier «non parce que leur cause lui paraît assurée, mais parce qu'elle lui semble juste»¹.

Le 17 février 1863 se constitue le «Comité international de secours pour les militaires blessés» dont le Général Dufour est le président.

L'exposition de l'Institut Henry Dunant illustre également les démarches du Comité visant à convaincre les gouvernements et les Etat-majors d'accepter ses idées, les efforts particuliers de Dufour, chargé des relations entre le Comité et les autorités fédérales suisses, jusqu'à la réunion en octobre 1863 de la Conférence internationale qui marquera la naissance de la Croix-Rouge.

Dans l'année qui suit cette Conférence, le Comité continue de se réunir et concentre son action sur la création et la promotion de Sociétés de secours pour les blessés militaires dans les différents pays européens.

Le 8 août 1864, alors que s'ouvre à Genève, sous la présidence du Général Dufour, la Conférence internationale pour la «Neutralisation du Service de Santé militaire en campagne», neuf Sociétés se sont déjà constituées.

Cette Conférence internationale marque un tournant dans l'histoire de la Croix-Rouge, puisqu'elle se conclura par l'adoption, le 22 août 1864, de la «Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne», première Convention du «Droit de Genève».

¹ Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge – Tome I – De Solferino à Tsoushima*, Institut Henry-Dunant, Genève, 1978, p. 67.

Cette exposition de l'Institut Henry-Dunant, montée avec goût et précision, a permis au public de découvrir ou redécouvrir l'action pour la Croix-Rouge du Général Dufour dont on a dit: «Il est soldat, et du soldat aussi il tire un homme. Il fait la guerre, et entre ses mains la guerre devient avant tout une préparation à la paix»².

² La Revue signale la publication de deux ouvrages sur G.-H. Dufour: *Aimez-moi comme je vous aime*, 190 lettres de G.-H. Dufour à A. Pictet éditées et présentées par Jean-Jacques Langendorf. Avant-propos d'Olivier Reverdin, Editions Karolinger, Vienne, 1987, et *Guillaume-Henri Dufour ou la passion du juste milieu*, par Jean-Jacques Langendorf, Editions René Caecelberghe, Lucerne, Lausanne, 1987.